

MainFirst
(SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE, SICAV)
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen, Luxembourg
R.C.S B 89 173

Avis aux actionnaires du compartiment :

MainFirst – Emerging Markets Credit Opportunities Fund

LU1061983901	Actions A	LU1061984545	Actions C	LU1061985351	Actions R	LU2115131109	Actions V
LU1061984032	Actions A1	LU1061984628	Actions C1	LU1061985435	Actions R1	LU2115131281	Actions V1
LU1061984115	Actions A2	LU1061984891	Actions C2	LU1061985518	Actions R2	LU2115131018	Actions V2
LU1061984206	Actions B	LU1061984974	Actions D	LU1061985609	Actions X	LU2115131448	Actions W
LU1061984388	Actions B1	LU1061985195	Actions D1	LU1061985781	Actions X1	LU2115131521	Actions W1
LU1061984461	Actions B2	LU1061985278	Actions D2	LU1061985864	Actions X2	LU2115131364	Actions W2

Les actionnaires de MainFirst – Emerging Markets Credit Opportunities Fund (le « Compartiment ») sont informés par la présente que le Conseil d'administration de MainFirst (la « Société d'investissement ») a décidé, conformément à l'article 24 des statuts de la Société d'investissement actuellement en vigueur, de liquider et dissoudre le Compartiment.

En raison des faibles actifs nets du Compartiment, il n'est plus judicieux de poursuivre la gestion du Compartiment à long terme pour des raisons de viabilité économique. Dans ce contexte, le Conseil d'administration a décidé de ne pas maintenir le Compartiment. Par conséquent, le Compartiment a été mis en liquidation le 19 octobre 2022.

Afin d'assurer l'égalité de traitement des actionnaires du Compartiment, les émissions et rachats d'actions du Compartiment sont suspendus depuis le 19 octobre 2022 (date de clôture). La valeur nette d'inventaire continuera d'être calculée et publiée journalièrement jusqu'à la clôture de la liquidation et de la dissolution du Compartiment.

Dans le cadre de la liquidation à venir, les actifs du Compartiment seront progressivement cédés.

Le Conseil d'administration rappelle qu'environ 30% des titres en portefeuille sont (potentiellement) illiquides. Il n'est actuellement pas possible d'estimer quand une vente complète peut être envisagée.

Selon la situation actuelle, le produit de la liquidation sera probablement versé en deux tranches. La première tranche devrait être payée après la vente de tous les actifs liquides et la seconde une fois que tous les titres (potentiellement) illiquides auront été vendus.

En raison de la liquidation et de la vente progressive de tous les actifs, des violations des limites d'investissement pourront avoir eu lieu à compter du 19 octobre 2022. Les limites d'investissement et la procédure de gestion des risques du Compartiment sont suspendus à partir de cet instant.

Tous les frais afférents à la liquidation seront prélevés sur l'actif du Compartiment.

Après clôture de la liquidation, le dépositaire déposera les produits nets de liquidation dont les bénéficiaires sont impossibles à joindre pour le compte des actionnaires concernés auprès de la Caisse de Consignation, où ces montants deviendront caducs s'ils ne sont pas réclamés dans les délais légaux.

Strassen, le 21 octobre 2022

MainFirst (Société d'Investissement à Capital Variable)